

# FÊTE DE LA RÉOUVERTURE

D'après la loi DALO (droit au logement opposable) du 5 mars 2007, les communes urbaines doivent disposer d'une place d'hébergement d'urgence par tranche de 1000 habitants, soit 18 pour Joinville ou 76 pour Saint Maur par exemple. Aujourd'hui, ces deux villes en ont 0...

Depuis mars 2008, la structure d'accueil de Joinville qui disposait de 7 places a été fermée suite à une décision municipale. Depuis aucune alternative de n'a été proposée ni envisagée.

Le centre d'hébergement de Joinville devrait accueillir les personnes en situation de détresse dès le début de la saison hivernale, le 15 novembre.

**Il y a des adultes, des jeunes et même des enfants scolarisés à Joinville qui vivent dans la rue.**

C'est pour leur venir en aide que nous avons constitué ce comité.

Militants associatifs ou parents d'élèves, nous avons décidé d'agir auprès des municipalités et habitants des villes des Bords de Marne pour obtenir que chaque commune assume ses obligations légales en matière d'hébergement.

Nous demandons la remise en service immédiate du centre d'hébergement de Joinville, toujours inoccupé, après travaux de mise en conformité le cas échéant.

Nous vous invitons à participer à la Fête pour la réouverture du centre d'hébergement d'urgence de Joinville :

**Samedi 21 novembre 2009 à 11 heures**  
**39, avenue Gallieni à Joinville-le-Pont**

Sur internet : [www.CHU-joinville.ouvaton.org](http://www.CHU-joinville.ouvaton.org)

Contactez le comité : [chu-joinville@ouvaton.org](mailto:chu-joinville@ouvaton.org)

